

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Brussels, October 1978

COMMUNICATION FROM THE COMMISSION TO THE TRIPARTITE CONFERENCE¹

By the authority of Vice-Presidents Vredeling and Ortoli the Commission has just approved a Communication to the Tripartite Conference.

The Communication, which is to be the subject of discussions at the Tripartite Conference to be held on 9 November in Brussels, outlines a common strategy to raise the employment level and achieve balanced growth in the Community. The proposals to stimulate investment and the initiatives taken to promote better work-sharing are the most striking features.

In its conclusions, the Commission proposes to undertake a series of actions along three main lines:

- the promotion of growth in non-inflationary conditions, conforming to the guidelines of Bremen and Bonn, by establishing a European monetary system and the development of public and private investment. In this development of investment, account will be taken of the need for economic viability while responding to the needs of our societies and the possible social consequences;
- structural readaptation to mobilize reserves of capacity and growth, particularly in the less-developed regions of the Community. The Community should ensure the development of new activities whilst increasing productivity by technical progress. In this context, the structural readaptation of certain sectors in persistent disequilibrium should be easier and more effective at Community level. The Commission proposes to include measures in favour of the workers concerned; it is holding regular consultations with both sides of industry;
- to cope rapidly with a growing supply of labour and the prevalent mismatching of the labour market, growth and readaptation policies should be supplemented by a more active employment policy, by pressing forward the improvement of working conditions and by more equitable work-sharing.

With respect to the latter, the Commission envisages the following measures:

- giving priority to Community action to limit systematic overtime working - a pre-condition for any measures to reduce annual working time per worker;
- preparing action aimed at eliminating abuses in temporary work;
- helping to develop a more flexible retirement system.

¹COM(78)512 final.

In addition, the Commission is continuing work on the rearrangement of shift work, especially through creation of additional shift teams, the development of non-discriminatory forms of part-time work, and the expansion of training opportunities for both young people and adults.

Putting this strategy into effect will call for sacrifices: it is important that these should be shared fairly.

In the investment field, the Commission submits the following proposals to the Tripartite Conference:

- priority will be given to investments in fields essential for the future, where Community action could add to the efforts made by each Member State: energy, high technology activities, service sectors;
- the development of a Community-wide infrastructure scheme; this would provide the optimum framework for an economically and socially useful development of public investment.
The Community could participate in the financing needed in these two fields, by developing the activities of the European Investment Bank and setting up a new Community instrument to provide the necessary resources;
- external aid needs to be increased. Demand could be stimulated by increased investment in the developing countries and in non-member countries in the Mediterranean area. Such a programme would help reduce the divergences in development between the North and the South.

At the end of the Communication, the Commission asks participants to the Conference to take up a position and commit themselves on the main lines of this overall strategy whose success depends on the will to cooperate.

*
* *

The position adopted by the Commission in its Communication results from studies made on the four subjects selected by the Conference in 1977:

- work-sharing;
- the role of the tertiary sector (including the public sector) in achieving growth, stability and full employment;
- the international environment, growth and sectoral changes in the Community;
- investment and employment.

In the course of the year the Commission exclusively sought the participation of the two sides of industry in this work and consulted the Standing Committee on Employment at its meetings on 21 March, 12 May and 2 June.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
POKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Bruxelles, octobre 1978.

COMMUNICATION DE LA COMMISSION A LA CONFERENCE TRIPARTITE. (1)

La Commission vient d'approuver, sous l'autorité des Vice-présidents Vredeling et Ortoli, une communication à la Conférence tripartite.

La communication qui devra faire l'objet des discussions de la Conférence tripartite qui se tiendra le 9 novembre prochain à Bruxelles esquisse une stratégie commune vers un niveau élevé d'emploi et une croissance équilibrée dans la Communauté. Les propositions visant une politique plus stimulatrice des investissements et les initiatives prises pour promouvoir une meilleure répartition du travail en sont les éléments les plus marquants.

Dans les conclusions de sa communication, la Commission propose une série d'actions reposant sur trois lignes directrices :

- promotion de la croissance dans des conditions non inflationnistes, conformément aux orientations de Brême et de Bonn, par le biais de la mise en place d'un système monétaire européen et d'un développement des investissements publics et privés. Ce développement tiendra compte de leur rentabilité économique, tout en répondant aux besoins de nos sociétés et aux conséquences sociales;
- réadaptation structurelle qui devra mobiliser les réserves de capacité et de croissance, en particulier dans les régions les moins développées de la Communauté. La Communauté devra assurer le développement des activités nouvelles en même temps que l'accroissement de la productivité par le progrès technique. Dans ce cadre la réadaptation des structures de certains secteurs en déséquilibre durable s'avère plus efficace et plus aisée au niveau de la Communauté. Dans ces secteurs, la Commission entend intégrer les actions en faveur des travailleurs concernés; elle procède en outre à des consultations régulières avec les partenaires sociaux.
- pour faire rapidement face à une offre de travail croissante et aux inadaptations qui prévalent sur le marché de l'emploi, les politiques de croissance et de réadaptation devront être complétées par une politique plus active de l'emploi, par la poursuite de l'amélioration des conditions de travail et par une répartition plus équitable du travail.

Quant au dernier sujet, la Commission envisage les initiatives suivantes :

- engager, en priorité, une action communautaire de limitation du recours systématique aux heures supplémentaires, préalable à toute mesure de réduction du volume annuel du travail par travailleur;
- préparer une action visant à éliminer les abus du travail temporaire;
- favoriser le développement de système de retraite plus flexible.

./.

(1) COM (78) 512 final.

Par ailleurs, la Commission poursuit ses travaux concernant l'aménagement du travail posté, notamment par la création d'équipes supplémentaires, le développement de formes non discriminatoires de travail à temps partiel, et l'extension des possibilités de formation pour les jeunes et les adultes.

La mise en oeuvre de cette stratégie exige des sacrifices : il est important que ceux-ci soient équitablement partagés.

Dans le domaine des investissements, la Commission soumet à la Conférence tripartite les propositions suivantes :

- Une priorité sera accordée aux investissements dans les domaines essentiels pour l'avenir, où une action communautaire peut ajouter à l'effort fait par chaque Etat membre : énergie, activités à haute technologie, secteur des services.
- Le développement d'un schéma d'infrastructure d'intérêt communautaire constituerait le cadre privilégié pour un développement économiquement et socialement utile de l'investissement public.
La Communauté peut participer aux financements nécessaires dans ces deux domaines : le développement de l'action de la Banque Européenne d'Investissement et la mise en place du nouvel instrument communautaire lui en donnent les moyens.
- L'aide extérieure devrait être accrue. La demande serait ainsi stimulée par une augmentation des investissements dans les PVD et les pays tiers méditerranéens. Un tel programme contribuerait à réduire les écarts de développement entre le Nord et le Sud.

A la fin de sa communication, la Commission demande aux participants de la Conférence tripartite de prendre position et de s'engager sur les lignes directrices de cette stratégie d'ensemble, dont le succès dépend de la volonté effective de coopérer.

*

* *

La position que la Commission prend dans sa communication ressort des études qu'elle a établies sur les quatre sujets indiqués par la Conférence tripartite de 1977 :

- La répartition du travail;
- le rôle du secteur tertiaire (y compris le secteur public) dans la réalisation de la croissance, de la stabilité et du plein emploi;
- environnement international, croissance et mutations sectorielles dans la Communauté;
- investissement et emploi.

Dans la courant de cette année la Commission a fait participer dans une large mesure les partenaires sociaux à ses travaux, consultant le Comité Permanent de l'Emploi au cours de ses sessions des 21 mars, 12 mai et 2 juin.